

Demande de mutation – Locataire

Contrat d'abonnement eau et assainissement

(délai de traitement sous 30 jours à réception de la demande complète)

Service de l'Eau et de l'Assainissement
Les Granges, 6 rue de l'Elancèze
Z.A. de Comblat
15800 VIC-SUR-CERE
E-mail : eau.assainissement@carlades.fr

à retourner accompagné des pièces suivantes :

- Pièce(s) d'identité
- Contrat de location / état des lieux

Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès daté et signé

⇒ **Je soussigné(e)**

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

en cochant cette case, je refuse que mon adresse mail soit utilisée à des fins de communication du service eau/assainissement (3 à 4 par an)

⇒ **Conjoint**

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

en cochant cette case, je refuse que mon adresse mail soit utilisée à des fins de communication du service eau/assainissement (3 à 4 par an)

⇒ **Situation familiale**

mariés pacsés colocataires autre : _____

⇒ **Déclare qu'à la suite d'un changement de locataire en date du** ____/____/____

Nous poursuivrons le branchement d'eau de l'appartement – la maison*, sis(e) à l'adresse suivante :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Index du compteur à la date du changement (chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir)

Dont le propriétaire est : _____

Domicilié : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nom de l'ancien locataire : _____

Adresse pour l'envoi de la facture si différente :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Fait à _____, le _____
Signature,

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur notre site internet ou sur demande).

Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points aux règlements des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Le paiement de la première facture vaut acceptation des règlements des services.

Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, les règlements des services Eau et Assainissement, les délibérations du Conseil Communautaire ainsi que les analyses d'eau sont consultables sur notre site :

www.carlades.com/environnement/eau/documents-a-telecharger/